

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU SYNDICAT MIXTE COURRIER ARRIVE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS
20 JUN 2014
SEANCE DU 05 JUN 2014
SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

DLB1053/2014

L'an deux mille quatorze et le Jeudi 05 Juin à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Messieurs Alain VOGEL-SINGER, Jean-Claude RENAU, Michel SUERE, Christian ALLEMANY, Vincent GAUDY, Julien BRUNO, Stéphane PEPIN-BONET, Serge MALDONADO, Alain HUC, Michel CARAYON, Rémi BOUYALA, Claude VISTE, Jean-Yves LE BOZEC, Louis CARME, Jean-Marie AT, Jean-François BARRACHINA, Pierre USACHE, Adam DA SILVA, José SATORRE, Alain RYAux, Daniel RENAUD, Antoine BARXIAS-CASTIES, André FRETAY, Bernard CHAUD, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Michel FARENC, Louis BORRAS, Jean-Pierre LAMBERT, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Alain GRENIER, Michel LOUP, Laurent DURBAN, Philippe HUPPE, Robert GAIRAUD, Olivier BRUN, Philippe AUDOUI, Alain BIOLA, Philippe FAURE, Rémy GLOMOT, Marc GUERIN, Jean MARTINEZ, Gaby RUIZ, Jérôme BONNAFOUX, Gérard MILLAT.

Mesdames Sylvie KLEIN, Muriel ICHER, Marie-Antoinette MORA, Caroline ALLARD, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Annick SATGER, Christine JANTEL, Christine ANTOINE.

Absents excusés : Messieurs Michel TRINQUIER, Sébastien FREY, Didier DIEZ, Louis BENTAJOU, Jean AUGÉ.

Mesdames Annie ROUGEOT, Viviane BAUDE-TOUSSAINT

OBJET : ASSOCIATION LE SAS FORMATION : ADHESION, CONVENTION ET DESIGNATION DES DELEGUES DU SICTOM

Monsieur le Président propose au comité syndical l'adhésion de la collectivité à l'association « LE SAS EMPLOI FORMATION ».

Il indique que cette proposition procède du constat d'un nombre de contrats à durée déterminée en croissance au SICTOM et ainsi amené la Collectivité à une réflexion sur les motifs de ces contrats, leur périodicité et leur durée.

Il ajoute que cette réflexion a conclu, pour des emplois identifiés comme « récurrents » (emplois de renfort saisonniers, compléments de temps partiel, ou besoin en temps partiel de compétences pointues...) de recourir à une structure de l'économie sociale et solidaire mettant à disposition du personnel à temps partagé.

Il expose que les avantages sont multiples pour la collectivité: fidélisation de personnel qualifié, gain de temps pour l'encadrement et le service Ressources Humaines, possibilité de faire évoluer ce personnel à travers des formations financées par le Groupement d'Employeurs...

Il rappelle que le salarié, embauché en contrat à durée indéterminée par le Groupement d'Employeurs se stabilise sur le territoire et permet d'apporter une contribution à l'emploi local.

Il indique que l'association LE SAS EMPLOI FORMATION, regroupant des communes et des entreprises privées dans deux collèges (public/privé) a contacté le SICTOM en mars 2014 pour fiabiliser une démarche en cours auprès des collectivités locales compétentes dans le secteur de l'emploi.

Il informe que l'objectif de cette association est la mise en place d'un outil de mutualisation des emplois au premier trimestre 2015 (Groupement d'Employeurs) afin de créer une vingtaine d'emplois à temps plein d'ici 3 ans.

Il précise que la cotisation annuelle liée à l'adhésion de toute collectivité ou entreprise se monte à 20€ pour 2014.

Il ajoute qu'afin de permettre un accompagnement de la démarche de l'association LE SAS EMPLOI FORMATION, il sera soutenu une adéquation offre/demande d'emploi dans les métiers des déchets et de façon plus générale de l'environnement, il est proposé de signer une convention d'accueil ainsi qu'une logistique administrative dans les locaux détenus par le SICTOM à la Zone des Rodettes à Pézenas. Cette initiative a été placée sous la responsabilité d'un agent du SICTOM pour en assurer la réussite dans le cadre d'une mission.

Monsieur le Président propose donc d'adhérer à cette association, d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'association LE SAS EMPLOI FORMATION et de désigner deux délégués du comité syndical au conseil d'administration.

Il sollicite l'avis du comité syndical sur cette proposition.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'adhésion du SMICTOM de la Région de Pézenas à l'association Le SAS EMPLOI – FORMATION,

APPROUVE la convention d'objectif avec ladite association

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.

DESIGNE, après un scrutin à bulletins secrets, Monsieur Marc GUERIN et Madame Marie-Hélène MATTIA en qualité de délégué du SMICTOM au conseil d'administration de l'association Le SAS EMPLOI – FORMATION.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Le Président,


Alain VOGEL-SINGER

